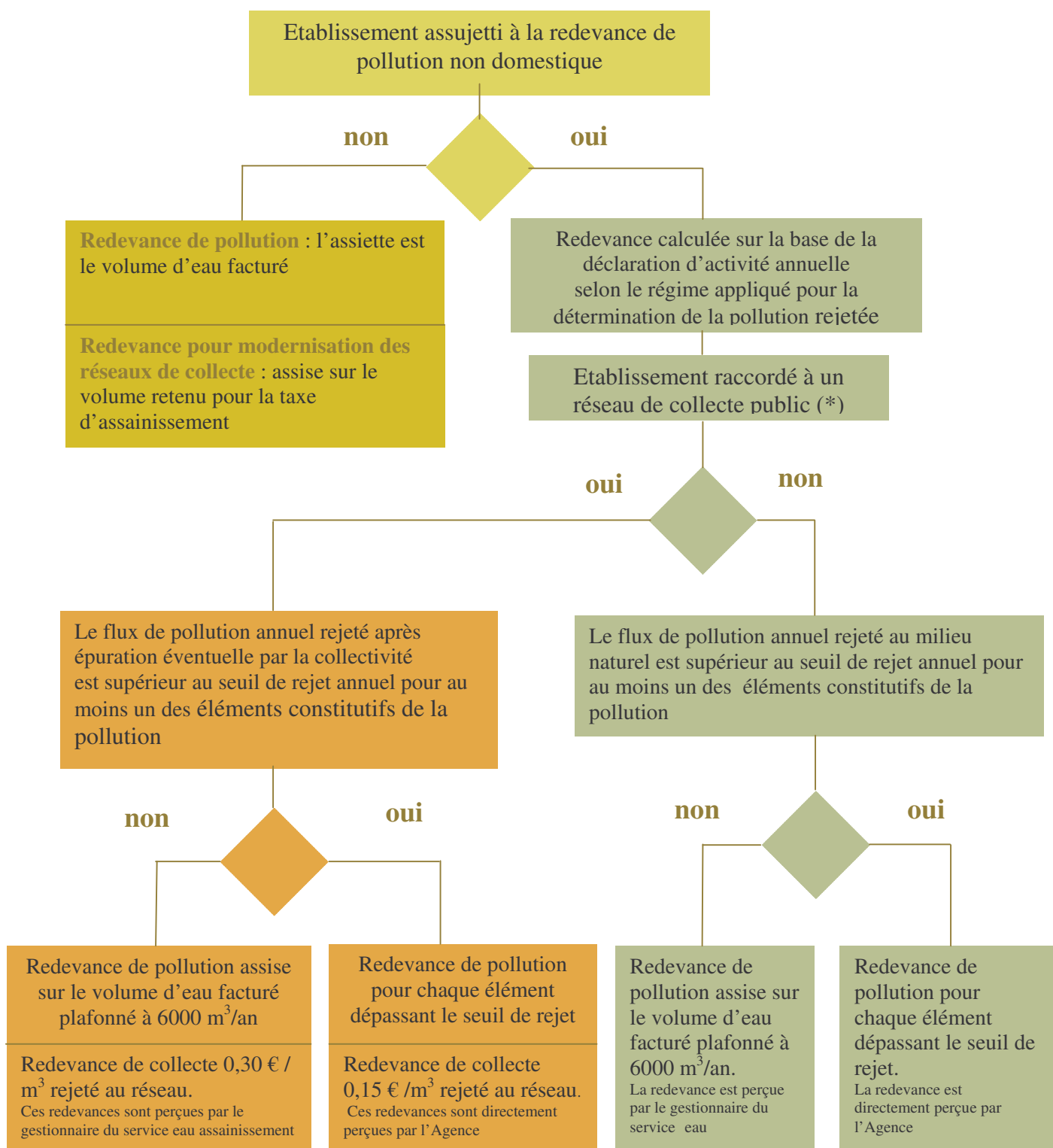


LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES
(n° 2006-1772 du 30 décembre 2006)

Redevances des agences de l'eau : Pollution et collecte



(*) en dehors du cas de transfert direct par collecteur spécifique financé par l'établissement